



AIDE SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est à l'écoute de celles et ceux qui rencontrent des problèmes dans leur vie quotidienne.

Il peut vous donner des conseils et vous communiquer des adresses utiles.

Il sert aussi d'intermédiaire avec l'administration (Département de l'Isère, Maison départementale des personnes handicapées de l'Isère...) et les assistantes sociales. Il vous aide à la constitution des dossiers nécessaires à l'amélioration de votre situation.

Au niveau de la commune, des aides facultatives ont été mises en place pour soutenir les personnes en difficultés : secours d'urgence, aide alimentaire, aides financières diverses (factures impayées, enfance, etc.).

Il aide également les jeunes entre 16 et 25 ans à financer leur formation du permis de conduire ou du BAFA.

Le CCAS reçoit et étudie toutes les situations. Il est à votre disposition à la Maison des Habitants en toute confidentialité.

☎ 04 76 79 51 29
✉ ccas@mairie2alpes.fr



INFOS PRATIQUES



LA MAISON DES HABITANTS

vous accompagne du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

22 Place de Venosc • 1^{er} étage
38860 LES DEUX ALPES

☎ 04 76 79 08 65 ✉ mdh@mairie2alpes.fr



BON PLAN

La MDH recense tous les événements liés aux différentes thématiques en lien avec les acteurs du territoire.

Journées de préventions médicales, don du sang, ateliers parentalité, rdv avec des psychologues, permanences économiques...

DEMANDEZ L'AGENDA COMPLET À L'ACCUEIL

Une question ou un besoin ?

EMPLOI • FORMATION

PARENTALITÉ

AIDE SOCIALE

SANTÉ

LOGEMENT

DÉMARCHES DE LA VIE QUOTIDIENNE

POUSSEZ LES PORTES DE LA MAISON DES HABITANTS



Habitants et saisonniers, le service vous accueille et vous accompagne dans toutes les étapes de votre vie.



Création : atelier-confituremaison.com Illustrations : upkiyak - freepik



EMPLOI • FORMATION

La Maison des Habitants vous accompagne dans votre recherche d'emploi et de formation.

Retrouvez les offres d'emplois et de formations sur le territoire ainsi qu'en Oisans. **Candidats**, vous pouvez déposer votre CV, le service fait le lien entre les personnes en recherche et les employeurs.

Employeurs, trouvez la perle rare dans notre CVthèque ! Le bon profil se cache peut être parmi les CV déposés.

La Maison des Habitants soutient tous les professionnels !



VIE QUOTIDIENNE

Besoin d'aide pour réaliser vos démarches de la vie quotidienne ?

La Maison des Habitants vous aide et vous accompagne pour réaliser toutes les démarches administratives du quotidien (CAF, CPAM, Impôts, etc.).

Besoin d'utiliser un ordinateur ou de scanner des documents, des ordinateurs sont en libre accès dans nos locaux.

Attention, les démarches d'état civil et d'inscriptions scolaires doivent toujours être réalisées directement en mairie.

Faire des démarches administratives n'a jamais été aussi simple grâce à la Maison des Habitants !



LOGEMENT SAISONNIER

Propriétaires, employeurs, salariés, saisonniers, le service logement fait le lien entre vous !

Propriétaires, partagez-nous vos offres de locations saisonnières ! Nous vous accompagnons avec **un service de gestion gratuit !**

Employeurs, vous souhaitez loger vos salariés ? Nous vous proposons des logements pour la saison. Vous êtes signataire du contrat de location et du dépôt de garantie.

Vous recherchez un logement ? Venez consultez les offres auprès de notre équipe !

Loueurs et locataires, rdv à la Maison des Habitants !



SANTÉ

La Maison des Habitants vous accompagne pour prendre soin de votre santé.

À la recherche d'un professionnel de santé ? Le service répertorie la liste des personnels médicaux et paramédicaux sur la commune.

Vous travaillez dans le secteur de la santé ? Faites-vous connaître du service pour apparaître dans nos listes de professionnels !

La santé c'est toute l'année à la Maison des Habitants !



PARENTALITÉ

Multi accueil, centre de loisirs, scolaire et périscolaire, venez vous renseigner et inscrire vos enfants aux différents temps d'accueil !

Vous avez des questions ou des besoins d'accompagnement sur les enjeux liés à la parentalité ? Adressez-vous au service qui pourra vous accompagner et vous orienter vers les différents acteurs du territoire.

Toutes les questions autour de la parentalité trouveront des réponses à la Maison des Habitants.

